BIO Bourgogne - Franche-Comté

Les Échos des Prairies Bio

Le bulletin technique élevage de BIO Bourgogne-Franche-Comté







n°20 • mars 2025

Sommaire

- Communiqué de presse 1
- Assurer la continuité du pâturage tournant .. 2
- Vers une autonomie protéique des fermes en BFC 5
- Valorisation des mâles : une problématique qui n'est pas que française 6
- Un Plan Engraissement en Région Bourgogne-Franche-Comté 8
- Fermoscopie - Hubert GIRARDOT 9
- Une envolée du coût de production en lait bio 11
- Créer du lien entre élevage et production de plantes aromatiques et médicinales 13
- FCO, MHE et élevage biologique : où en est-on ? 14
- Quelle gestion du pâturage des lapins ? 15
- 3 000 € disponibles tous les ans pour vous former ! 18
- BRÈVES 19

Comité de rédaction

Équipe élevage de BIO Bourgogne-Franche-Comté

Vos conseillères élevage bio en BFC

- Lisa AUBRY - Élevages bio
- Émilie AUDABRAM - Monogastriques
- Pénélope DANCHIN - Ruminants et volailles
- Tiffany DEGUIN - Bovins lait
- Lola JEANNINGROS - Ruminants
- Floriane MARSAL - Ruminants
- Élisa MOREAU - Polyculture et élevage bovin

Activité de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application. BIO Bourgogne-Franche-Comté est couvert par une assurance responsabilité civile afin de délivrer des conseils pour l'utilisation de produits phyto. N° d'agrément BO10828

"Les Échos des Prairies Bio" est une lettre d'information professionnelle. Pour toute information, contactez BIO Bourgogne-Franche-Comté au 03 86 72 92 20.

Imprimé par nos soins. Maquette : Laëtitia MASSUARD.

Région Bourgogne Franche Comté · Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire · République Française · Agence eau Seine Normandie

Communiqué de presse

Les organisations requérantes contre le label HVE prennent acte du rejet de leur recours par le Conseil d'État et restent mobilisées face aux insuffisances du référentiel

20/02/2025 Les organisations portant le recours contre le label dit de « Haute Valeur Environnementale » prennent acte de la décision du Conseil d'Etat du 18 février 2025 de ne pas obliger l'Etat à revoir le référentiel de la certification environnementale HVE

Nous nous étonnons que l'insuffisance du nouveau référentiel, pourtant relevée dans les conclusions du rapporteur public, n'ait pas été retenue par le Conseil d'Etat.

Nous nous questionnons aussi sur le fait que la version initiale du référentiel, dont le Conseil d'Etat reconnaît aujourd'hui les insuffisances, ait pourtant permis depuis 2012 de vendre des produits sous la mention « haute valeur environnementale ».

Alors que le nouveau référentiel fait déjà l'objet de pressions à la baisse de la part de certaines filières, notamment sur le volet fertilisation, nos organisations resteront particulièrement vigilantes et dénonceront toute tentative d'affaiblissement des exigences environnementales.

Enfin, nous attendons des ministères de l'agriculture et de l'écologie la mise en place d'un monitoring annuel des impacts réels du nouveau référentiel. Alors que l'Union européenne prévoit d'encadrer les allégations environnementales en exigeant que leurs impacts soient évalués selon des méthodologies fiables et indépendantes, on ne peut que constater que de telles évaluations font toujours défaut concernant l'impact du label HVE sur la biodiversité, la qualité de l'eau ou le changement climatique.

Contact presse et autres communiqués ici

Assurer la continuité du pâturage tournant sur les prairies permanentes par des pratiques économes, adaptées au changement climatique

Passer d'un pâturage continu à un pâturage tournant constitue une marge de progrès significative dans la conduite des ruminants à l'herbe. Une fois ce levier prioritaire activé, d'autres pratiques permettent d'optimiser la conduite du pâturage en cherchant l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques. En effet, la courbe de la pousse de l'herbe est amenée à subir des perturbations de plus en plus fréquentes, qui impactent la constitution de stocks de qualité et la continuité du pâturage estival :

- *Le démarrage sera de plus en plus rapide et explosif en début de printemps.*
- *Le ralentissement de la pousse sera de plus en plus précoce les années sèches*
- *La sécheresse estivale sera de plus de plus marquée.*

Des leviers complémentaires ont été présentés aux portes ouvertes de la Ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou (bovin allaitant bio), visibles sur la figure 1. Ceux mobilisables en prairies naturelles sont présentés dans cet article. A chacun de se les approprier, les expérimenter et les intégrer de manière durable à son système, en fonction de la stratégie choisie, des moyens disponibles et des conditions locales.

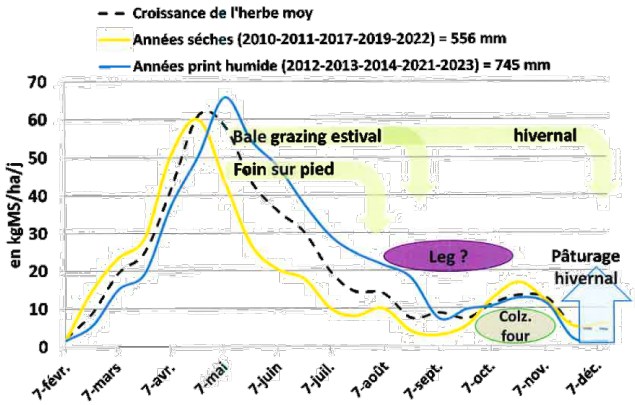


Figure 1 : Pousse de l'herbe et leviers mobilisables pour s'adapter aux aléas. Source : portes ouvertes de la ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou - mai 2024)

Gérer la conduite à l'herbe grâce au pâturage tournant

En comparaison au pâturage continu, la mise en place du pâturage tournant (c'est-à-dire une rotation à minima tous les 7 jours et retour sur parcelle au-delà de 21/35 jours) apporte une diversité d'intérêts. D'une part, les performances des bovins sont favorisées par un gain de 20% de production d'herbe[1]. C'est également un outil puissant pour faire baisser la consommation de concentrés, car l'herbe est consommée au meilleur stade. Dans un contexte de changement climatique, il est judicieux d'opter pour ce mode optimisé de conduite, qui nécessite moins de surface de pâturage, permettant de faucher plus et assurer des stocks toujours utiles en cas d'aléas.

Chez les jeunes et les animaux à l'engrais, le pâturage tournant est d'autant plus intéressant car il participe à exprimer pleinement la croissance compensatrice (stimulation de la croissance par le pâturage au printemps suite à une période de diète hivernale). Il contribue également à diminuer le risque parasitaire (par des hauteurs de sortie contrôlée, un risque de surpâturage limité et une rotation entre les parcs qui perturbe le cycle des strongles).

L'engraissement à l'herbe présente aussi des intérêts divers sur les différentes dimensions de la qualité de viande (sujet détaillé dans l'EDP n°11 - décembre 2020).

Outre les variations dues à l'année (et la saison 2024 a été bien particulière), les éleveurs allaitants témoignent après la mise en place du pâturage tournant d'effets variés :

- visibles sur les animaux : bonne croissances des jeunes, grâce à au lait en quantité.
- dans les prairies : la flore s'adapte, sélectionnant les espèces réactives à une exploitation au stade 3 feuilles. Il y a moins de refus qu'en pâturage continu, grâce à la concurrence entre les animaux. En revanche, la pratique pourrait être défavorables aux espèces tardives et entrainer une baisse de diversité floristique.
- un changement de l'organisation du travail : moins de refus à gérer, un affouragement qui commence un peu plus tard en été.
- la relation aux animaux : plus de contacts réguliers avec les lots.

Bien utile au printemps pour ne pas se faire dépasser par l'herbe, et salvateur en été pour éviter de surpâturer les parcelles. Tant que la pousse d'herbe est suffisante, le pâturage tournant gagne à être maintenu jusqu'à l'automne . En cas de manque d'herbe, la solution de parcelle parking peut convenir, à condition d'affourager afin de limiter les risques liés au surpâturage.

Nous mettons à votre disposition des fiches repères sur le pâturage tournant (critères d'entrées, sortie, temps de séjour par parcelle, chargement moyen selon le potentiel et la saison etc.).

N'hésitez pas à en parler à votre conseillère, afin d'être accompagné dans la découpe des parcelles pour un système pâturant adapté à vos objectifs et contraintes.

[1] Source : les Etablières - Pays de la Loire

Retour au sommaire

Le pâturage tournant hivernal : adapter la pratique pour valoriser la pousse en hiver

Qu'est-ce que c'est ?

Quand les conditions s'y prêtent (portance, pluviométrie, abris, facilité d'affouragement…), le pâturage tournant peut-être poursuivi durant la période hivernale. Les animaux consomment la pousse hivernale (de plus en plus conséquente avec le changement climatique), et font gagner en souplesse à la mise à l'herbe en étant déjà sur place.

Comment ça fonctionne ?

A Thorigné d'Anjou, la pratique est testée à un chargement moyen de 0,5 UGB/ha (soit ¼ du chargement au printemps) et un chargement instantané de 7 UGB/ha (ce qui est très faible pour éviter d'abîmer les parcelles). Le temps de retour prévu est de minimum 2 mois. La hauteur d'entrée et de sortie dans les parcelles sont les mêmes qu'en pâturage tournant (soit respectivement idéalement 8 et 5 cm).

Quels résultats ?

Dans ces conditions, un lot de jeunes animaux (10 à 22 mois) a consommé seulement 20% de la ration en fourrages distribués, et ont réalisé des GMQ satisfaisants de 500 à 600g/jour. L'herbe disponible a été valorisée à 85%. On considère que 0,84 TMS/ha est valorisable durant l'hiver (sur un total de 5 TMS/ha/an). Autre facteur favorisant : le pâturage hivernal améliore la qualité de l'herbe au printemps suivant (+17%MAT/ha). Cette conduite présente l'avantage d'être économe : à Thorigné, les économies ont été calculées à 75€/animal pour un hivernage en plein air.

Quels facteurs de réussite ?

Évidemment, il faut prévoir des abris et une solution d'accès à l'eau en cas de gel, afin d'offrir de bonnes conditions de vie aux animaux. La rotation entre les paddocks dépendra de la dégradation de la parcelle en cours (salissement du couvert, marquage du sol). Attention au parasitisme, car la charge accumulée sur les parcelles utilisées tout au long de l'année pourrait être à un niveau d'infestation problématique pour un usage hivernal.

La mise en place du pâturage hivernal implique une réflexion sur l'usage des parcelles. Il peut s'imbriquer dans un usage qui valorise un report sur pied d'automne pour commencer l'hiver sur un stock fibreux. Il est important de veiller à l'alternance fauche-pâture en été pour réduire la charge parasitaire sur les parcelles utilisées en hiver. D'autre part, il faut s'attendre à un décalage de l'usage au printemps pour ces parcelles.

Vous êtes intéressé·e pour mettre en place et/ou échanger sur des retours d'expérience du pâturage tournant hivernal ?

Rejoignez le temps d'échange en visioconférence.

Informations via la newsletters « Le RDV de l'élevage » (elevage@biobfc.org)

Transférer des stocks par le report sur pied

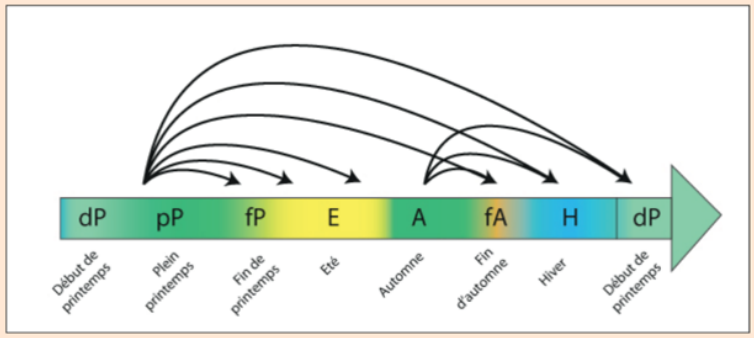


*Figure 2 : Principe du report sur pied et différentes périodes de pousse/consommation. Source Paturajuste : **fiche Le report sur pied des végétations***

Qu'est-ce que c'est ?

La forte pousse au printemps ne permet pas toujours de valoriser l'ensemble des surfaces par un pâturage suffisant. Le report de stocks est un levier qui permet de décaler l'utilisation d'une ressource fourragère, tout en allégeant le travail de récolte et de distribution, car les animaux pâturent un foin sur pied.

Comment ça fonctionne ?

Le report sur pied peut être mobilisé dans le cadre d'un pâturage tournant : en pleine pousse, le rythme impose de « débrayer » certaines parcelles (dont la végétation est trop haute pour un pâturage tournant au stade 3 feuilles). Les parcelles débrayées sont habituellement fauchées et participent au stock supplémentaire. Dans le cas présenté, on ne les fauche pas, mais on conserve le foin sur pied, pour une consommation pendant le creux de pousse estival. Cette pratique permet un renouvellement des prairies grâce au grainage.

Attention, la destination d'un paddock au report sur pied implique que la rotation continue avec une parcelle en moins, jusqu'à ce que celle-ci soit consommée et réinjectée dans le circuit.

Retour au sommaire

Quels résultats ?

La pratique a été testée à Thorigné pour des animaux à faibles besoins. Après un cycle de pâturage en avril, l'usage a été reporté de 85 jours jusqu'à mi-juillet. Le foin sur pied avait une valeur de 0,62 UFL ; 30 à 60g PDI ; 1,20 à 1,30 UEB. Une utilisation en pâturage libre et rationné au fil ont été comparées. Le pâturage libre aboutit à une baisse rapide de la valeur du fourrage, due au phénomène de tri, du fait d'un chargement instantané plus faible. Le rationnement a quant à lui généré une baisse de l'ingestion, mais permis un allongement de la durée d'utilisation.

Quels facteurs de réussite ?

Trouver le bon chargement instantané est essentiel, car celui-ci permet de réduire les refus, tout en évitant le surpâturage. L'avancement des stades peut vite amplifier un phénomène de multiplication des refus si ceux-ci ne sont pas maitrisés. Un passage de herse étrille au 3ème tour et une fauche de nettoyage à l'automne permettent de limiter ce risque. Il est préférable de réserver les parcelles qui offrent une diversité alimentaire stimulante pour les animaux, ainsi qu'une végétation adaptée au report. De bonnes clôtures seront également bien utiles.



Figure 3 : Pâturage d'un report sur pied (Thorigné d'Anjou).

Alléger le travail d'affouragement en période estivale par le bale grazing

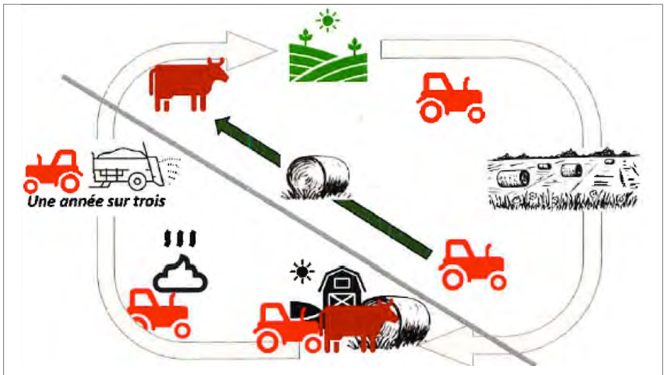


Figure 3 : Principe du bale grazing. Source : Portes ouvertes de Thorigné d'Anjou - 2024

Qu'est-ce que c'est ?

Le Bale-Grazing (en français : le pâturage des balles) consiste en un affouragement raisonné au pâturage, qui permet d'améliorer la fertilité des sols.

Comment ça fonctionne ?

La récolte de fourrages (de préférence en balles rondes) est laissée sur place, voire réorganisée pour permettre un accès aux animaux progressif durant l'été. Ceci permet de réduire la manutention liée à la récolte et la distribution du fourrages pendant la période estivale.

Quels résultats ?

A Thorigné d'Anjou, ce système a été appliqué à des jeunes de 16 mois (moins de 400g de GMQ). Les animaux ont valorisé près de 90% des fourrages mis à disposition.

La matière organique est bien répartie, ce qui la rend plus assimilable que si réalisé par épandage. On constate une amélioration de la fertilité des sols, qui permet une hausse des rendements et une meilleure MAT dans les fourrages l'année suivante.

NB : le Bale grazing peut aussi se pratiquer en période hivernale. Cela a également été testé à Thorigné sur des bœufs et génisses en croissance, alimentés par une distribution quotidienne à 90% des besoins fourragers. La valorisation des fourrages distribués est moindre qu'en été (83%), et diminue d'autant plus en conditions humides.

Conclusion

Pour veiller à la cohérence globale du système fourrager, il est essentiel d'adapter son chargement au potentiel, de fournir des stocks suffisants, tout en maximisant le pâturage comme source alimentaire pour les animaux.

Ces leviers complémentaires génèrent un changement dans l'organisation du travail, et participent à une stratégie de réduction des charges (main d'œuvre, mécanisation) dans l'adaptation du système fourrager au changement climatique.

Ces pratiques sont à percevoir comme des outils supplémentaires adaptés à la conduite des prairies naturelles. Celles-ci présentent l'avantage d'être plus souples d'exploitation, grâce à leur diversité floristique qui offre une période plus large d'utilisation, via la succession des espèces. La richesse du milieu en ressources fourragères (diversité des espèces et des strates végétales, accès à des fourrages ligneux...) bénéficie à la souplesse et l'ingestion des animaux.

La figure 1 en début d'article présente deux leviers complémentaires, mobilisables en parcelles labourables, comme les prairies riches en légumineuses, sur lesquelles on peut s'appuyer en été. La mise en place de cultures dérobées estivales ou automnales participe aussi à sécuriser l'approvisionnement fourrager les années séchantes. Ces pratiques de valorisation des surfaces cultivées par les animaux peuvent offrir des ressources supplémentaires, notamment en hiver via le pâturage de couverts. Ces pratiques de pâturage des couverts méritent d'être creusées et ont fait l'objet d'essais paysans en bovin en Haute-Saône et de visites techniques sur la réintroduction de troupeaux ovin dans l'Yonne (retrouvez le détails dans l'EDP n°18 – juin 2023)

Retour au sommaire

Vers une autonomie protéique des fermes en BFC

Lancement du projet Cap Protéines +

*Le jeudi 23 janvier 2025, la première réunion du projet **Cap Protéines +** s'est tenue à Châtillon-en-Bazois (58). Cet événement a réuni plusieurs éleveurs de bovins allaitants de la Nièvre pour échanger autour de l'autonomie protéique.*

Le projet

Cap Protéines + fait suite à Cap Protéines (2021-2022), qui avait pour objectif de collecter des données sur l'autonomie protéique des exploitations françaises. Ce nouveau programme ambitionne désormais d'appliquer ces connaissances directement sur le terrain afin d'améliorer l'autonomie protéique des fermes à l'échelle nationale.

Bio Bourgogne-Franche-comté a répondu à cet appel à projet afin de soutenir l'autonomie protéique dans les élevages biologiques. De plus, la commission élevages a souhaité poursuivre le travail engagé sur l'engraissement à l'herbe et l'autonomie en élevage bovin allaitant. Pour cela, un groupe d'une quinzaine d'éleveurs et éleveuses a été constitué, il rassemble des producteurs et productrices de bovins en engraissement issus de la Nièvre, de l'Yonne et de la Saône-et-Loire.

Les étapes du projet

Le projet Cap Protéines + s'étend sur trois ans et vise à mettre en place des leviers concrets pour améliorer l'autonomie protéique des exploitations participantes.

1. **Constitution du groupe et diagnostic initial :** La première étape consiste à réaliser un diagnostic de l'autonomie protéique dans chaque ferme participante. Ces analyses serviront de point de départ pour identifier où se situe le groupe en matière d'autonomie.
2. **Identification des leviers :** À partir des résultats obtenus, des réunions collectives permettront aux éleveurs de définir ensemble les leviers d'action qui les intéresse, et à les mettre en œuvre. Ces choix seront réalisés grâce à des analyses AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) et s'appuieront sur les enseignements tirés du projet Cap Protéines.
3. **Mise en place des solutions et valorisation :** Les actions sélectionnées seront expérimentées directement sur le terrain. Elles pourront prendre la forme d'essais en ferme, d'interventions d'experts, de visites de fermes pilotes ou de stations d'expérimentation. À l'issue des trois années, des réunions de restitution permettront d'évaluer l'impact des mesures mises en place. Les résultats et enseignements seront valorisés sous divers formats : comptes rendus, vidéos ou visites de fermes, afin de sensibiliser un large public sur cette thématique essentielle.

Si vous êtes éleveur, éleveuse, intéressé·e par la thématique de l'autonomie protéique et souhaitez vous engager dans cette démarche, il est encore possible de rejoindre le groupe. N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus et participer aux prochaines étapes du projet !



Retour au sommaire

Valorisation des mâles : une problématique qui n'est pas que française

Depuis la révolution verte dans les années 1950, on observe une spécialisation des fermes vers le lait ou la viande. Ainsi, la plupart des fermes laitières actuelles n'ont pas la capacité d'engraisser leurs veaux. Ils sont alors vendus pour être engraisser sur d'autres structures. De nombreux pays pâtissent des limites de cette organisation, qui ne propose notamment pas de solution de valorisation des veaux bio. Des initiatives d'engraissement sont étudiées, comme celle du Thünen Institut que nous allons vous présenter ici.

Un modèle tourné l'engraissement des mâles laitiers en jeunes bovins



Figure 1 : Engraissement de jeunes bovins. Source : Les Dossiers économie de l'élevage.

L'Allemagne est le premier pays producteur de lait en Europe. Son cheptel se constitue de 11 millions de bovin, dont seulement 12% sont issus de races à viande. La plupart des veaux mâles issus de fermes laitières, bio ou conventionnelles, sont vendus entre 2 et 4 semaines en conventionnel. Ils seront majoritairement engraissés en jeunes bovins (JB) en Allemagne. En 2020, les JB représentaient 42% des effectifs abattus dans le pays, soit 1,42 million de têtes. Sinon, ces veaux de 2 à 4 semaines sont exportés (plus de 600 000 têtes en 2020) et destinés à 90% vers les Pays-Bas. Depuis plusieurs années, on remarque une diminution de l'engraissement au profit de l'export.

Au niveau sociétal, les problématiques rencontrées par l'élevage allemand sont proches de celles rencontrées en France. On retrouve des questionnements autour du bien-être animal et de l'impact environnemental. En outre, il y a aussi une problématique autour de la taille des pièces de viandes, qui sont de plus en plus grandes, tandis que les consommateurs souhaitent des portions plus petites. Ces différents décalages entre les attentes des consommateurs et les pratiques agricoles poussent de plus en plus de personnes à diminuer, voire arrêter de consommer de la viande. En effet, on compte en 2022 plus de 10 millions de végétariens en Allemagne (soit environ 8% de la population).

Une expérimentation pour valoriser des bœufs bio élevés à l'herbe

En 2022, le Thünen Institut a commencé à engraisser des bœufs laitiers à l'herbe avec plusieurs objectifs en tête :

- Améliorer le bien-être animal en maintenant les mâles dans le cahier des charges bio ;
- Diminuer l'impact environnemental en arrêtant l'export, en maximisant le pâturage et en valorisant les haies ;
- Trouver un débouché satisfaisant pour les mâles laitiers bio et évaluer leur qualité de la viande ;
- Garder un système d'engraissement simple et économe en maximisant le pâturage.

Cet article s'intéresse deux premiers objectifs, déjà expérimentés sur la ferme.

Le travail a été conduit en race pure Prim'Holstein allemande afin de diminuer la variabilité entre individus, de conserver un maximum la précocité et de démontrer que même en race laitière, on retrouve une bonne qualité de viande.

Les animaux ont été abattus entre 20 et 24 mois, pour se rapprocher des pratiques conventionnelles allemande (âge moyen à l'abattage 22 mois). Cela permet d'éviter la chute du GMQ constatée après 24 mois, et d'économiser la place en bâtiment pendant la phase hivernale.

La ration quotidienne hivernale des bœufs (alors âgés d'environ 1 an) était composée à 50% de foin et 50% d'ensilage d'herbe accompagnée d'1 kg de concentré produit sur la ferme. Les bœufs bénéficiaient d'un accès extérieur accolé au bâtiment .

De mai à décembre, les bœufs étaient en plein-air intégral, au pâturage sans accès au bâtiment et répartis dans deux troupeaux d'âge homogène de 24 individus. Au début de la saison, chaque troupeau avait accès à 3 ha de pâture (soit 3,2 UGB/ha chargement moyen pour le troupeau 1 et 5,6 UGB/ha pour le troupeau 2). La



Figure 2 : Schéma des 2 lots : en orange, le lot sans haie ; en vert, celui avec haie. Source : Thünen Institut.

Retour au sommaire

taille de la parcelle a été progressivement augmentée selon les données relevées par le suivi de la pousse de l'herbe. Au cours de l'été, les premiers animaux suffisamment engraissés du troupeau 2 sont vendus, cela représentante 12 bêtes. En fin de période de pâturage les 2 troupeaux pâturent à moins de 1 UGB/ha (environ 10 ha). En addition, environ 85g de concentré ont été distribués par animal et par jour, pour faciliter la surveillance des animaux.

Contrairement à son intérêt pour la biodiversité, l'impact des haies sur l'engraissement est peu documenté. Cette dimension a été testée pendant l'expérimentation, dans l'optique d'en faire doublement la promotion s'il s'avère que les haies n'entravent pas l'engraissement. Ainsi, chaque troupeau a été divisé en 2 lots. L'un avec accès aux haies de la parcelle et l'autre sans.

Une conduite des bœufs qui annonce de bonnes performances de croissance et de qualité de viande

Le poids vif à l'abattage moyen est de 640 kg (soit 315 kg de carcasse). De la naissance à l'abattage, le GMQ moyen des bœufs est de l'ordre de 948 g/jour. Pour l'ensemble des individus, le GMQ est à un niveau satisfaisant, sans grande variation (750g pour le plus faible et 1,2 kg pour le plus élevé).

La qualité de viande répond aux objectifs, notamment sur le persillé (gras intra-musculaire), avec une valeur de 4,7%, pour un objectif entre 2,5 et 4,5%.

Les données ont été collectées à partir de leur 1ère sortie au pâturage en mai 2022, et jusqu'à leur abattage en juillet 2023.

Le groupe ayant eu accès aux haies présente des GMQ légèrement supérieurs à celui qui n'y a pas eu accès. Cependant, le nombre d'individus ne permet pas de trancher sur une différence significative.

Le projet, conduit jusqu'à fin 2025, permettra également de mettre en avant des données économiques.

	Avec haie (n=6)	Sans haie (n=5)
Âge au 1er pâturage (j)	206 ± 26	192 ± 33
Âge à l'abattage (j)	646 ± 26	632 ± 33

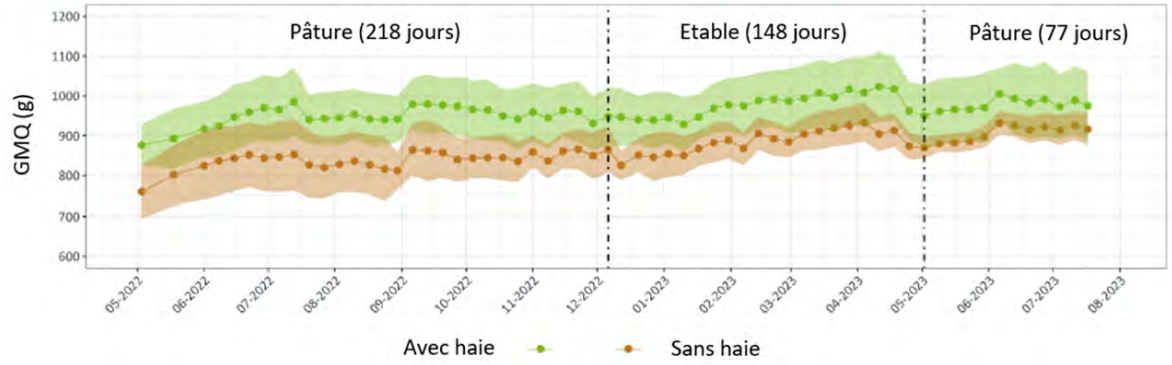


Figure 3 : Évolution du GMQ sur les phases croissance-engraissement des bœufs, selon la modalité avec ou sans accès aux haies en pâture. Source : Thünen Institut

Conclusion

L'engraissement des bœufs laitiers à l'herbe peut être envisagé comme une conduite économe, réalisable en moins de 24 mois, avec des résultats satisfaisants sur la croissance et le produit viande. Les conditions sine qua non sont la race (suffisamment précoce) et les surfaces de pâturage indispensables à une croissance à l'herbe.

Des essais similaires sont conduits par le réseau bio en Haut-de-France, qui a suivi 195 bœufs jusqu'à l'abattage. Dans une approche économe, les animaux sont engraissés à l'herbe, sans concentré. Avec ce type de conduite, 72% des animaux ont réussi à obtenir une note d'engraissement de 3. Toutefois, les bovins croisés (entre les types lait et viande) présentent des GMQ 25% supérieurs aux animaux en race laitière pure. Cela confirme l'intérêt du croisement, offrant la précocité des races laitières et le potentiel de croissance des races à viande. Engraisser des veaux à l'herbe pour en faire des bœufs se présente comme une solution viable pour garder les animaux en bio aujourd'hui en France comme en Allemagne.

▶ Sources

- *https://www.bmel-statistik.de/landwirtschaft/tierhaltung/rinderhaltung*
- *https://idele.fr/detail-article/valorisation-des-veaux-laitiers-comparaison-dans-10-pays*
- *https://www.reussir.fr/lesmarches/10-millions-dallemands-vegans-et-vegetariens*
- *https://www.thuenen.de/en/institutes/farm-economics/projects/innorind*
- *https://literatur.thuenen.de/digbib_extern/dn068096.pdf*
- *https://www.bio-hautsdefrance.org/engraissement-des-boeufs-au-paturage-ca-marche/*

Retour au sommaire

Un Plan Engraissement en Région Bourgogne-Franche-Comté

Le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté accompagne le développement et le maintien de l'engraissement sur le territoire, en favorisant la contractualisation afin de structurer la filière viande bovine. Ainsi, une aide financière annuelle a été mise en place pour tous les éleveurs souhaitant développer leur activité d'engraissement de vaches, génisses ou bœufs.

Cette aide financière dépend du profil et de l'orientation des fermes. Elle peut être attribuée pour 3 ans jusqu'à 2027, de la manière suivante :

Profil de ferme	Orientation	Montant de l'aide en année 1	Montant de l'aide en année 2	Montant de l'aide en année 3
Naisseurs avec cheptel souche	10 à 30 animaux supplémentaires engraissés	2 000 € (4 000 € JA)	1 800 € (3 600 € JA)	1 600 € (3 200 € JA)
	Plus de 30 animaux supplémentaires engraissés	3 000 € (4 000 € JA)	2 700 € (3 600 € JA)	2 400 € (3 200 € JA)
Engraisseurs avec achats d'animaux	Plus de 50 animaux supplémentaires engraissés	4 000 €	3 600 €	3 200 €

Cette aide est conditionnée à trois critères :

- La contractualisation des animaux selon les recommandations EGALIM.
- Un minimum de 10 animaux supplémentaires engraissés par an par rapport à la moyenne de deux années de référence.
- L'adhésion à une démarche d'accompagnement technique pour l'engraissement.

Trois coopératives ont répondu à l'appel à projet de la région : FEDER, SICAREV, Franche-Comté Elevage.

FEDER délègue l'accompagnement technique des élevages bio à Bio Bourgogne-Franche-Comté. L'objectif de cet accompagnement est d'une part de valider la pertinence des projets mais aussi d'améliorer la performance et la rentabilité de l'acte d'engraissement dans les élevages.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements !

- **Lola JEANNINGROS (71)**
  lola.jeanningros(at)biobfc.org
- **Elisa MOREAU (58)**
  elisa.moreau(at)biobfc.org
- **Pénélope DANCHIN (89)**
  penelope.danchin(at)biobfc.org
- **Lisa AUBRY (21-70)**
  lisa.aubry(at)biobfc.org



Retour au sommaire

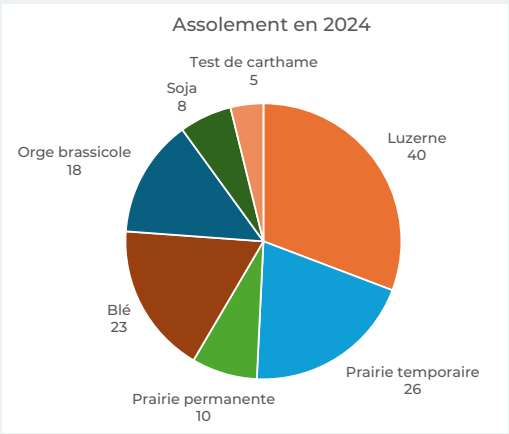
Fermoscopie - Hubert GIRARDOT, engraissement de broutards pour la vente de bœufs bio



Hubert Girardot est un céréalier en agriculture biologique qui a choisi de diversifier son exploitation en engraissant des broutards en bœufs bio pour obtenir une complémentarité entre ses ateliers.

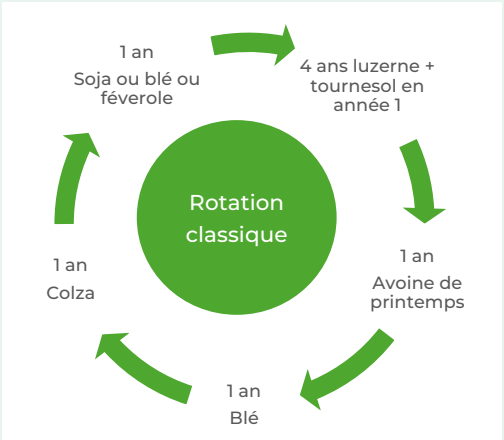
Surfaces et assolement

- **SAU :** 130 ha
- **Types de sol :** ~50% de sol superficiel, argilo-calcaire ; ~50% de sol plus profond, argilo-limoneux
- **Climat :** tempéré, océanique, 900mm d'eau/an, température entre 36 et -5°C en 2023



La rotation classique mise en place dure minimum 6 ans et elle est détaillée ci-dessous.

Toutefois, elle est amenée à évoluer chaque année en fonction des besoins du marché.



Type de productions

- Céréales et bœufs bio

Localisation



Auvet-et-la-Chapelotte (70), proche de Gray et de la frontière avec la Côte-d'Or

Historique de la ferme

- **1983 -** Installation d'Hubert pour reprendre la ferme de son père (2 UTH dont 1 salarié ; 130 ha)
- **1994 -** Fusion avec l'exploitation de son oncle (3 UTH dont 1 salarié ; 140ha)
- **2004 -** Fusion avec une 3e ferme, début de la production de lait (4 UTH dont 1 salarié ; 330ha)
- **2010 -** Début de la conversion en bio
- **2012 -** Fin de la conversion en bio et séparation des 3 fermes (toutes restées en bio), arrêt de la production de lait sur la ferme d'Hubert (1 UTH ; 130ha)
- **2024 -** 1,5 UTH dont son fils apprenti (130ha)
- **Futur -** Volonté d'installer son fils

Retour au sommaire

Motivations pour la mise en place d'un atelier bœufs bio

- Bâtiments d'élevage disponibles mais inutilisés depuis la dissolution du GAEC en 2012 et l'arrêt de la production de lait
- Besoin en fumier pour les cultures
- Stabilisation du revenu via la diversification : moindre dépendance au cours des céréales.
- Possibilité de bénéficier de l'aide aux bovins allaitants et de l'ICHN.
- Pas de gestion des vêlages.

Organisation du travail

Hubert achète chaque année 45 broutards bio de 8 mois et 350 kg environ. Ils viennent de 3 à 4 fermes différentes (soit par lot de 10 à 15 individus) et lui sont vendus par l'intermédiaire de Feder en général. Ils sont alors mis en quarantaine pendant quelques jours afin de limiter la transmission de maladie d'un lot à l'autre.

Les broutards sont castrés à la pince, par un technicien peu après leur arrivée, vers 1 an.

L'activité « engraissement des bœufs » représente environ 30% du temps de travail pour Hubert et son fils, en prenant en compte l'alimentation, le raclage, le paillage, la culture des luzernes et des prairies.

L'élevage demande plus d'astreinte que le système initial en grandes cultures, mais le fait de ne pas gérer la partie reproduction (dont les vêlages) allège le temps de travail et génère moins de stress que dans un système naisseur.

Enfin, les animaux sont vendus après 2 ans d'engraissement.

Logement et ration

- **Hiver (mi-novembre à mi-mars)**
  Le logement est dans l'ancien bâtiment d'élevage des génisses, une stabulation libre avec aire paillée. La ration est à base de foin et d'enrubanné de luzerne-féverole à volonté. 5 T d'issues de tri sont valorisées en tant que concentré pour l'engraissement.
- **Été (mi-mars à mi-novembre)**
  Les animaux sont au pâturage, complémentés par 1 botte de foin de luzerne-féverole par jour. Le parcellaire de 26 ha se répartit en 3 paddocks de prairie temporaire où les animaux restent 10 jours par paddock.

Race et préférence

Hubert préfère l'engraissement de broutards Charolais pour leur docilité et leurs bons résultats en viande ou de Limousins car ils sont bien valorisés même s'ils ont moins bon caractère.

Par le passé, il a testé l'engraissement d'Angus mais il a été déçu car les broutards ont pris un temps d'engraissement similaire aux Charolais et Limousins avec un poids inférieur de 100 kg.

Vente et résultat d'abattage

La vente se fait en bœufs bio à 3 ans à Feder et Unébio. Elle est répartie sur l'année en fonction de l'état d'engraissement et des besoins de Feder.

- Poids moyen : 430 kg de poids de carcasse, 810 kg de poids vif
- Notes d'abattage : R 2-3, quelques U

L'engraissement de bœufs dans le système

Avantages

- **Moins de pénibilité du travail qu'en vaches allaitantes car il n'y a pas la reproduction et les vêlages à gérer**
- **Complémentarités entre les ateliers qui vont permettre un système plus durable :**
  - **Production de fumier pour la fertilisation des sols**
  - **Production de légumineuses pour l'alimentation des bovins qui permettent également la fertilisation des sols**
  - **Allongement et diversification des rotations, limitant ainsi le développement des bioagresseurs**

Inconvénients

- **Moins de rentabilité économique qu'en vaches allaitantes**
- **Plus de temps de travail qu'en céréales pures (beaucoup de surveillance)**
- **Difficulté à trouver des broutards, qui viennent donc de fermes différentes ce qui peut engendrer des problèmes sanitaires.**

Pendant les 2 premières années, il y a un besoin en trésorerie ou en financement extérieur pour couvrir les achats de broutards. En effet, il faut 2 ans pour engraisser un broutard en bœuf, période pendant laquelle il n'y a pas de vente d'animaux et donc pas de rentrée économique.

Futur de l'atelier

De façon générale, il est difficile de se projeter pour Hubert car il y a beaucoup d'incertitudes sur le marché. Il envisage aujourd'hui 2 scénarios :

- L'atelier reste identique
- L'atelier se transforme en atelier vaches allaitantes.

Retour au sommaire

BIO BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Une envolée du coût de production en lait bio

Depuis 2014, BIO Bourgogne-Franche-Comté co-anime un groupe d'éleveurs laitiers bio en Haute-Saône, avec le GAB 70, la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône et Gen'lAtest Conseil Elevage. Ce groupe, composé d'une trentaine d'éleveurs, se retrouve chaque année dans l'hiver pour procéder au calcul du coût de production du lait. Cette année, le groupe a souhaité aborder la thématique du travail en élevage laitier.

Un produit lait qui ne couvre plus le coût de production

Le coût de production en lait est resté relativement stable de 2014 à 2020, compris dans une fourchette autour de 650 à 750€/1000L, suite à une légère hausse en 2018. Toutefois, nous constatons, depuis 2021, une envolée du coût de production pour atteindre un niveau record de 953 €/1 000 l de lait en 2023.

En parallèle, le produit lait a également augmenté mais dans une moindre mesure, pour atteindre 893 €/1 000 l en 2023, soit un niveau inférieur au coût de production.

A noter que le produit de l'atelier est constitué du prix du lait, du produit viande ainsi que des différentes aides.

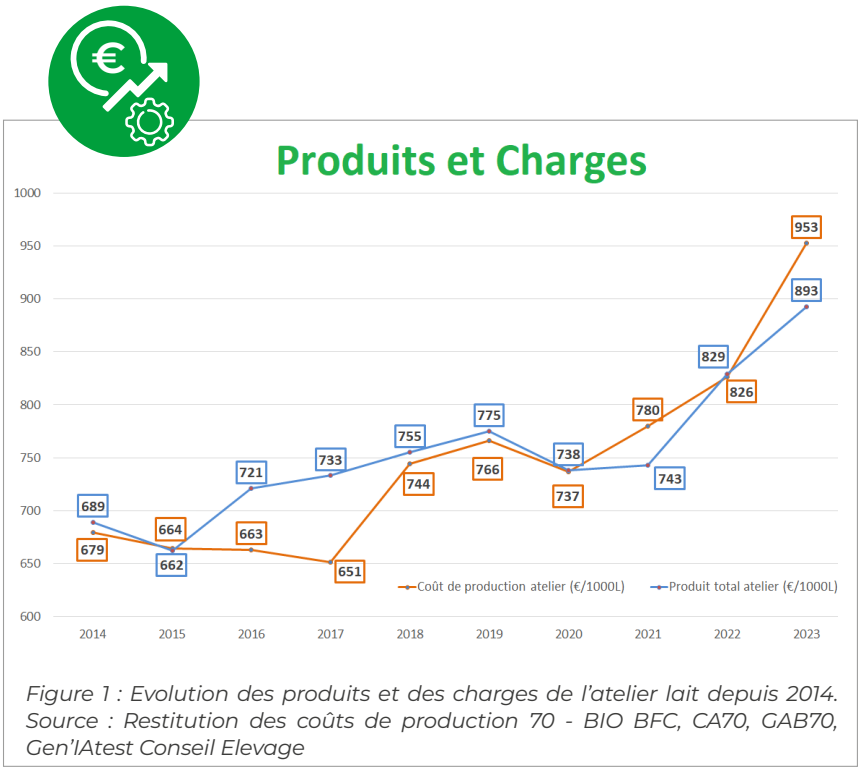


Figure 1 : Evolution des produits et des charges de l'atelier lait depuis 2014. Source : Restitution des coûts de production 70 - BIO BFC, CA70, GAB70, Gen'lAtest Conseil Elevage

Des charges à la hausse

Le coût de production est constitué de 3 types de charge :

- Les charges courantes : ce sont les charges liées directement au fonctionnement de l'exploitation (répartition des postes du grand livre)
- Les amortissements comptables
- Les charges supplétives : ce sont les charges liées au coût d'utilisation des facteurs de production (le capital, le foncier et le travail). Il est important de noter que dans la méthode CouProd de l'IDELE, la charge de travail est considérée à hauteur de 2 SMIC/UMO.

Sur l'année 2023, globalement l'ensemble des charges sont en hausse mais plus particulièrement le coût de l'énergie avec une augmentation exponentielle des frais de carburants et lubrifiants (+22€/1000l entre 2020 et 2023) et hausse continue du coût de l'électricité.

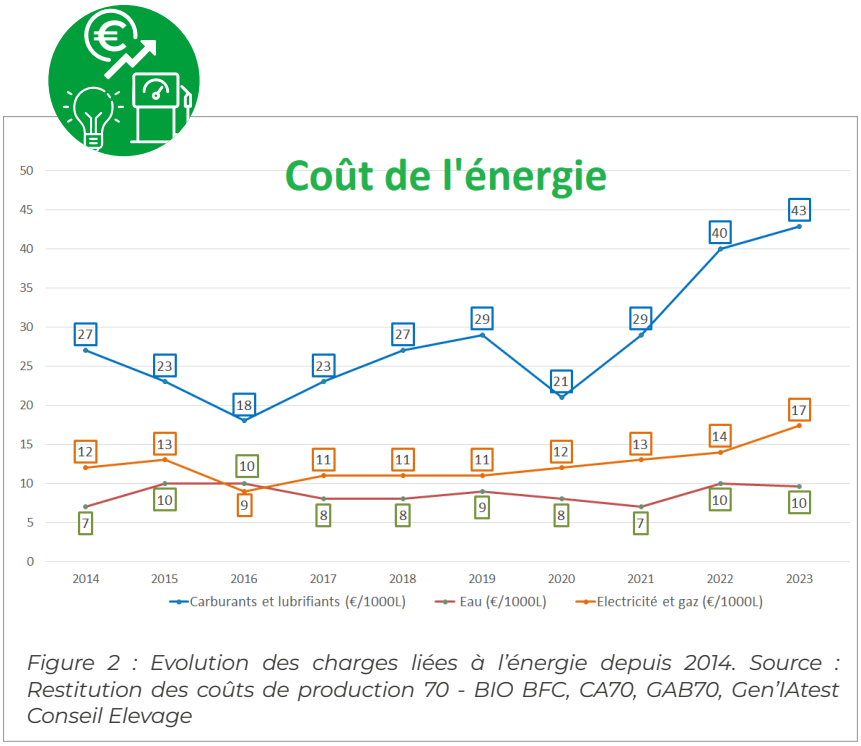


Figure 2 : Evolution des charges liées à l'énergie depuis 2014. Source : Restitution des coûts de production 70 - BIO BFC, CA70, GAB70, Gen'lAtest Conseil Elevage

Retour au sommaire

Les frais liés au système d'alimentation sont également en progression (+ 48 € / 1 000 l en un an), avec notamment une hausse des frais liés à la mécanisation et aux aliments achetés.

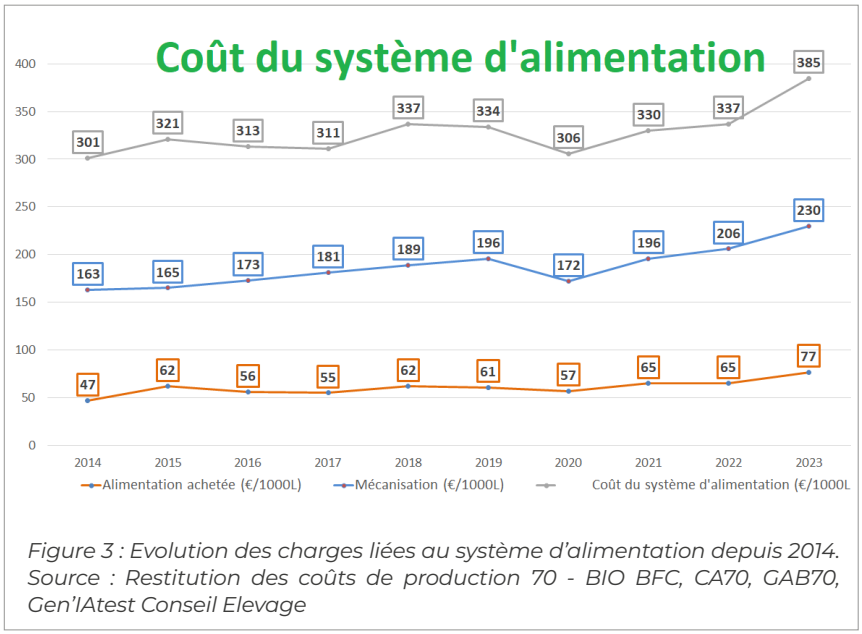


Figure 3 : Evolution des charges liées au système d'alimentation depuis 2014. Source : Restitution des coûts de production 70 - BIO BFC, CA70, GAB70, Gen'lAtest Conseil Elevage

Malgré un contexte climatique difficile ces dernières années, la productivité par vache reste stable, environ 5398 l de lait commercialisé/vache. L'écart se creuse toutefois entre le prix du lait vendu à la laiterie (en moyenne 525 € / 1 000 l en 2023) et le prix auquel il devrait être payé pour permettre une rémunération des associés à 2 SMIC/UMO (= prix de revient : 623 € / 1 000 l)

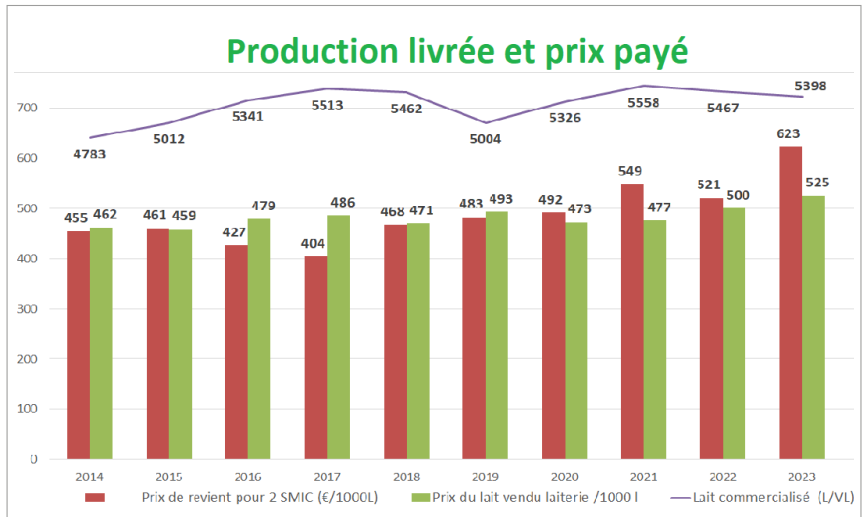


Figure 4 : Evolution du prix payé et de la productivité par vache depuis 2014. Source : Restitution des coûts de production 70 - BIO BFC, CA70, GAB70, Gen'lAtest Conseil Elevage

Quel avenir pour la filière lait bio ?

Dans sa lettre de janvier, l'IDELE questionne sur un risque de pénurie du lait bio.

« La consommation dans les magasins spécialisés bio semble montrer des signes de reprise. Par ailleurs, dans d'autres pays européens, la consommation de produits laitiers biologiques est repartie à la hausse. Et les ventes en magasins généralistes en France pourraient avoir atteint leur point bas. Un redémarrage de la consommation de produits laitiers bio dans l'Hexagone pourrait survenir. Cependant, la baisse de la collecte de lait bio, qui devrait se poursuivre, le faible nombre de conversions et les arrêts de certification laissent entrevoir **un risque de pénurie de lait bio si la demande venait effectivement à repartir.** Plus préoccupant encore, des interrogations subsistent quant à la capacité des exploitations à se convertir dans un contexte largement favorable au lait conventionnel. »

Retour au sommaire

Créer du lien entre élevage et production de plantes aromatiques et médicinales

Lors d'une manifestation pathologique, le règlement AB stipule l'utilisation en première intention des méthodes alternatives, c'est-à-dire qui ne font pas appel à des molécules issues de la chimie de synthèse, telle que la phytothérapie. Le projet ACSA 2, qui s'est déroulé entre 2022 et 2024 sur le territoire du Doubs et du Jura pour les élevages bovins laitiers, visait à déployer largement des actions pour promouvoir l'utilisation de ces méthodes couplée à l'appropriation par les éleveurs et éleveuses de l'approche globale de la santé.

ACSA 2
APPROCHES COMPLÉMENTAIRES EN SANTÉ ANIMALE

Afin d'ancrer davantage ces habitudes, l'une des pistes était de mettre en lien élevage et production de Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM). Ainsi, le GIEE porté par l'association de L'herberie Jurassienne, groupe de Producteurs et Productrices de PAM Bio en Franche-Comté, a donc réfléchi à la possibilité de faire une gamme collective de compléments alimentaires à destination des animaux d'élevage, pouvant par exemple améliorer le confort digestif.

Ce débouché pourrait leur permettre de valoriser des hydrolats, co-produits obtenus lors de la distillation d'huile essentielle, et des plantes séchées ayant un aspect esthétique moindre ne pouvant pas être vendues dans les sachets de tisanes, par exemple.





Figures 1 & 2 : Rencontre entre éleveurs et producteurs de PAM. Source : Bio BFC

Un cercle vertueux d'économie circulaire pourrait donc être mis en place entre ces deux productions. Mais il existe un véritable frein réglementaire ; les producteurs et productrices de PAM doivent obtenir un agrément spécifique lourd administrativement et couteux. Le groupe doit avant tout estimer si ce projet est viable économiquement avant de se lancer dans la fabrication de ce type de produit.

Plus largement, depuis plusieurs années, des éleveurs de ruminants de Bourgogne-Franche-Comté se forment afin d'avoir une meilleure connaissance des problématiques sanitaires de leur troupeau et des leviers à leur disposition pour améliorer son état de santé. Cela leur permet d'acquérir une meilleure autonomie décisionnelle. L'approche globale de la santé met l'accent d'abord sur la prévention et les méthodes alternatives avant d'avoir recourt au chimique. Par exemple, la formation d'initiation à l'usage des plantes en élevage a réuni en Bourgogne 53 éleveurs et éleveuses entre 2015 et 2023, et 14 en Bourgogne-Franche-Comté depuis 2024. Des sessions de perfectionnement ont également eu lieu, ainsi que de nombreuses formations sur la prévention du parasitisme, la complémentation minérale… Michel Bouy, vétérinaire faisant partie de l'équipe du projet ACSA 2, intervient régulièrement auprès des éleveurs bio en Bourgogne-Franche-Comté sur ces thématiques.



Figures 3 : Formation plantes. Source : Bio BFC

Pour prendre la suite du projet ACSA 2 à plus large échelle, la FNAB, en partenariat avec TRAME, La Coopération Agricole et ADA France, portent le projet PALMAROSA dont l'objectif est d'accompagner les éleveurs et éleveuses de France avec une vision globale de la santé animale, en intégrant des solutions naturelles basées sur les plantes pour répondre aux défis de l'antibiorésistance.

Retour au sommaire

Fièvre catarrhale ovine (FCO), maladie hémorragique épizootique (MHE) et élevage biologique : où en est-on ?

La Fièvre catarrhale ovine (FCO) et la maladie hémorragique épizootique (MHE), qui touchent les élevages de ruminants, circulent en France depuis 2006. Après l'épidémie de 2007-2008, la FCO connaît une nouvelle recrudescence en France depuis l'été 2023, et ***est arrivée en Bourgogne-Franche-Comté entre août et septembre 2024*** *selon les départements. La maladie hémorragique épizootique MHE suit la même tendance, actuellement absente de la région,* ***elle pourrait s'y installer dès ce printemps****. Les animaux infectés (principalement bovins et ovins) peuvent présenter des signes cliniques (hyperthermie, difficultés de locomotion, croûtes sur le mufle, ulcérations dans la bouche, amaigrissement…).*

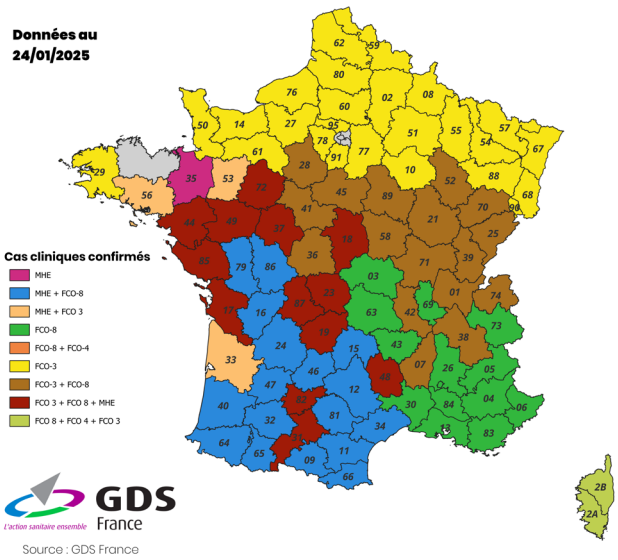


Figure 1 : Carte des cas cliniques. Source : GDS FRANCE

L'épidémie de FCO 2024-25 en BFC

En Bourgogne-Franche-Comté, on estime une surmortalité liée à la FCO de près de 1700 ovins, touchant davantage **les béliers (73% de surmortalité) et les brebis (64%).** Concernant les bovins, cela représente une surmortalité de 2400 bovins touchant davantage **les animaux entre 1 et 2 ans (26%)**.

Des **dispositifs d'indemnisation d'urgence** ont été mis en place face à ces constats. Le premier s'adressait aux élevages ovins et bovins ayant été touchés par la FCO-3 uniquement entre le 5 août et le 30 septembre 2024, il a été ouvert du 18 novembre au 6 décembre 2024. Un deuxième s'adressait aux élevages ovins et bovins et caprins confirmés foyers entre le 5 août et le 31 décembre 2024, et la surmortalité liée à la FCO-8 dans les élevages ovins et caprins confirmés foyers entre le 1er juin et le 31 décembre 2024. Il a été ouvert du 31 janvier au 14 février 2025.

Mesures de prévention

- ***Prévention globale :*** les maladies sont transmises par des insectes, les culicoïdes, transportés par le vent. Ces derniers sont friands de chaleur et d'humidité, et sont actifs au-dessus de 15°C, principalement en début de soirée et à l'aube. Il est donc recommandé de rentrer les animaux avant le coucher du soleil et ne les sortir qu'après son lever. De plus, il est préférable de limiter les zones humides telles que les effluents, les litières humides, ensilages, vieilles bottes de foin et de favoriser la biodiversité fonctionnelle (haies touffues, gîtes pour batraciens, oiseaux, chauves-souris…). L'ail et l'huile de cade sont par ailleurs des répulsifs des insectes qu'il est possible d'utiliser : l'ail en seau à lécher et l'huile de cade au pinceau sur la tête des animaux. Sans oublier qu'une bonne immunité du troupeau passe par une alimentation équilibrée et une bonne complémentation minérale et vitaminique.

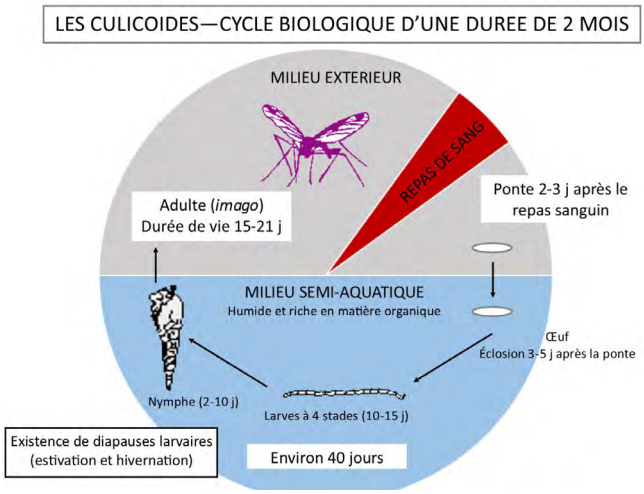


Figure 2 : : Cycle de développement des culicoïdes. Source : GDS FRANCE

- ***Vaccination :*** pour être efficace, la vaccination doit avoir lieu en amont de l'infestation. L'immunité est acquise en 3 semaines après l'injection, le vaccin atténue alors les symptômes. Vacciner alors que les animaux sont déjà touchés par le virus sur-sollicite le système immunitaire et les fragilise. Si vous souhaitez vacciner vos animaux, il est donc recommandé de le faire avant avril, pour une reprise de la maladie estimée en mai. Les vaccins sont différents selon le sérotype de la FCO 3 ou 8 et la MHE et ne fonctionnent que pour un sérotype donné.

Retour au sommaire

Ce que ça implique en bio : rappels et dérogations possibles

- ***Rappels réglementaires***

  L'administration de médicaments vétérinaires de synthèse de manière préventive est interdite. Par ailleurs, les antiparasitaires notamment n'ont aucun effet dans la lutte contre la FCO. La vaccination n'est pas comptée dans les 3 traitements maximum pour un animal dont le cycle de vie est supérieur à un an et ne demande pas de délai d'attente pour la commercialisation.

  Aucun insecticide chimique ne doit être utilisé en bio, sauf en cas d'obligation réglementaire sanitaire, par exemple pour les mouvements d'animaux. Dans le cadre de la lutte contre les moucherons culicoïdes, il est possible (si utilité et efficacité prouvées) d'utiliser des produits à base de pyréthrines formulées à partir de produits naturels. Néanmoins, il a été prouvé que l'efficacité des insecticides chimiques est très limitée dans les conditions de terrain (source : GDS). Ainsi, ils sont à éviter au maximum car en plus d'être inefficaces dans la lutte contre la FCO, les insecticides chimiques impactent tous les insectes et la faune de façon non ciblée, y compris les auxiliaires, et contribuent au déclin des populations de batraciens, reptiles, oiseaux et chauves-souris.

- ***Dérogations en bio***

  La FNAB a travaillé avec l'INAO pour essayer de trouver des voies dérogatoires et d'assouplissements pour la pérennité des cheptels touchés par la FCO en bio sur le moyen terme. Ce travail a permis de mettre en place une dérogation existante pour la surmortalité FCO (proportionnée à la hauteur de la perte d'animaux adultes) et une modulation d'un manquement (limitée dans le temps), à savoir :

  - **Une dérogation «Achats d'animaux non bio en cas de mortalité élevée d'animaux terrestres», adaptée aux circonstances de la FCO.** Les demandes d'achats d'animaux non bio pourront être validées pour des exploitations infectées, à juste proportion des animaux morts. Il est nécessaire de prouver dans le dépôt de dossier qu'il y a une trop faible disponibilité d'animaux bio.
  - Les animaux non sevrés doivent être nourris au lait bio maternel de l'exploitation. L'apport de lait naturel d'une autre exploitation et de lait en poudre bio est tolérée. **L'utilisation de lait non bio expose à un manquement partiel. Cependant, pour les foyers infectés par la FCO et qui démontrent une baisse de production de lait, l'utilisation de lait (naturel ou en poudre) issu de fermes conventionnelles pourra être tolérée et constituer qu'un manquement non-altérant. Cette modulation sera applicable jusqu'au 30 juin 2025.**

La FNAB a publié une note de synthèse décrivant plus en détail ces dérogations.

Quelle gestion du pâturage des lapins ?

Comme chaque année, l'Association des éleveurs de lapins bio de France (AELBF) a organisé 3 journées de formation technique en 2024, cette fois dans le Maine-et-Loire (49). Au programme : des apports techniques sur le pâturage, une visite d'élevage et bien sûr des temps conviviaux pour renforcer les liens du réseau !

L'intérêt d'une conduite maitrisée du pâturage

- ***Définir le rythme de rotation du pâturage***

  Le guide *« Élever des Lapins bio »* indique qu'un lapin de 2 kg peut ingérer 130gMS (Matière Sèche) d'herbe par jour. Bien que la consommation effective au pâturage soit difficilement mesurable, il est intéressant de valoriser cette capacité d'herbivore par un système d'élevage incluant du pâturage. A l'image des systèmes pâturant bovins, plusieurs techniques peuvent être mises en place pour cette espèce.

  La gestion de l'herbe est particulièrement importante en pâturage tournant, afin de disposer en permanence d'une ressource de qualité et d'éviter la dégradation de la prairie

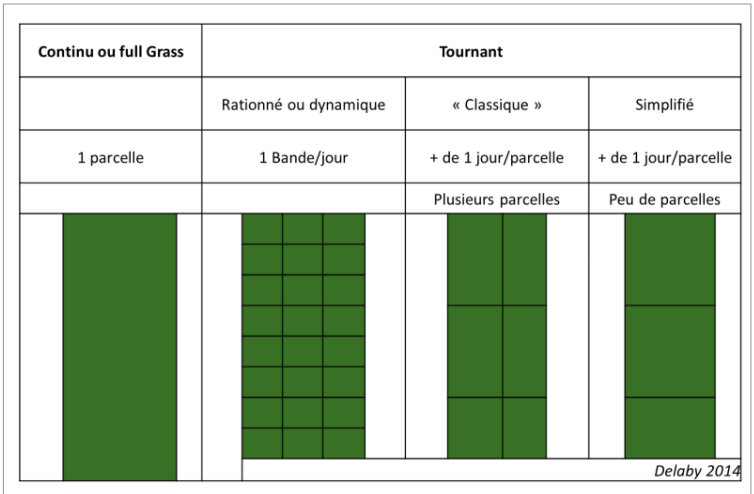


Figure 1 : Représentation des différentes techniques de pâturage, continu ou tournant. Source : INRAe, Luc DELABY, 2014.

Retour au sommaire

par un surpâturage. La pression de pâturage est proportionnelle à la croissance de l'herbe. Par exemple, si l'herbe pousse lentement, il vaut mieux offrir une surface complémentaire aux lapins afin d'adapter le chargement à la baisse sur les parcelles qui fournissent moins de ressources alimentaires. En cas d'arrêt de la pousse (possible en période estivale), les lapins doivent être complémentés (par du fourrage et/ou des concentrés), tout en restant sur le même parc, afin de maintenir un décalage de hauteur d'herbe entre les parcs. Il est judicieux d'allonger le temps de retour au parc pour permettre à la végétation de retrouver une hauteur exploitable par les animaux.

D'autre part, la rotation des parcs est un levier de gestion du parasitisme. Il est recommandé de ne pas revenir sur parcelle avant un délai de 2 mois dans chaque parc. Un usage complémentaire de la parcelle peut s'avérer pertinent pour entretenir et exploiter les parcelles, tout en réduisant le risque de parasitisme : alternance fauche-pâture, pâturage par une autre espèce, inclusion dans une rotation culturale.

- ***La prairie multi-espèces, un bon support pour le pâturage des lapins***

Les prairies multi-espèces sont adaptées car elles optimisent les apports nutritifs (notamment par la proportion de légumineuses, qui font gagner en valeur protéique), tout en apportant de la souplesse d'exploitation, car les espèces consommables se succèdent au cours de la saison. Il est important de bien sélectionner les espèces prairiales du mélange en fonction des conditions locales (type de sol, pH, comportement hydrique de la parcelle, niveau de fertilité, mode d'utilisation souhaité). Il faut également tenir compte des caractéristiques physiologiques des espèces choisies, qui déterminent leur fonctionnement au sein de l'écosystème végétal (agressivité d'implantation, pérennité, couvrance, résistance à la sécheresse, précocité etc...). Les particularités biologiques de chaque espèce participent à sa valeur fourragère, notion qui combine valeur alimentaire et appétence. Par exemple, le ray-grass est appétent et apprécié par les lapins, tandis que la valeur nutritive du pâturin des prés est limitée (Figure 2). Finalement, du fait des phénomènes d'implantation différenciée et de compétition végétale, ce sont 20% des espèces mises en place qui occupent 80% de la surface après 3 ans de fonctionnement (Figure 3)

9 = rapide/fort 1 = lent(e)/ faible	vitesse d'installation	pouvoir de concurrence au printemps*	pousse estivale	productivité après 3 ans
Ray-grass hybride **	9	9	1	1
Ray-grass anglais	8	3-7	1	3
Dactyle	5	8	8	9
Fétuque élevée	3	7	8	9
Fétuque des prés	3	4	5	3-5
Fléole	1	3-4	4	5
Trèfle blanc	5	3-4	3-4	4-6
Trèfle violet **	7	6	6	1
Luzerne	4	3-6	9	7

* pouvoir de concurrence au printemps : précocité au démarrage, port de plante et vitesse de croissance

** espèces de moyenne durée (3 ans) pouvant présenter un intérêt dans la phase d'installation des mélanges de longue durée. Des espèces de plus courte durée, telles que le ray-grass d'Italie ou les céréales par exemple, peuvent également être utilisées en tant que plantes-abri au cours des premiers mois de la prairie.

*Figure 2 : Comportement de plusieurs espèces au sein du mélange prairial. Source : **guide AFPF « mélange de semences pour prairies longue durée ».***

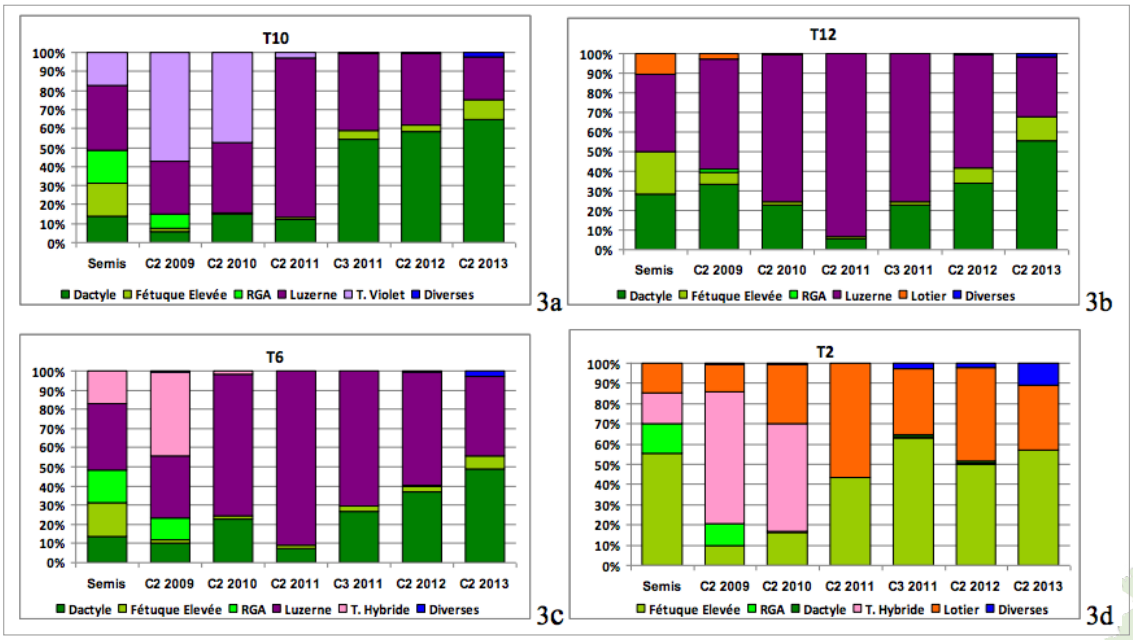


Figure 3 : Evolution sur 5 ans des espèces semées en pourcentage de la MS produite (ou en % des kg/ha au semis) pour 4 des 12 prairies testées. Source : Arvalis Institut du végétal OIER des Bordes.

Retour au sommaire

Estimer la consommation d'herbe en pâturage tournant

L'estimation de la quantité d'herbe consommée s'appuie sur la différence de hauteur d'herbe entre l'entrée des animaux dans les parcs et leur sortie. Le tableau ci-dessous présente trois méthodes d'évaluation du stock sur pied.

	Herbomètre	Feuilles tendue (ruban)		Botte
Hauteur entrée (HE)	12 cm en parc mobile >30 cm en parc fixe	18 - 22 cm		Mi-botte = bas du mollet
Hauteur de sortie (HS)	5 cm	5 cm		Talon
Hauteur mesurée	1 cm	<20 cm	> 20 cm	Repères bottes / herbomètre Talon : 5 cm Cheville : 8 cm Mi-botte : 10-12 cm Mi Mollet : 15 cm
Densité kgMS/ cm/ha	200 à 250	90-100	80	
Densité g/cm/m²	20	9,5	8	

Figure 4 : Repère sur l'évaluation des quantités de MS disponibles selon la méthode utilisée. Source : Guide du pâturage – Tome 1, IDELE, 2017

L'herbomètre est un outil spécifique et fiable, plus rapide d'utilisation qu'un mètre ruban, ce dernier mesurant les feuilles tendues. La méthode des bottes reste la plus utilisée et facile d'application. Ces outils permettent de mesurer la hauteur de végétation exploitable, qui combinée à la densité (variable selon la hauteur de végétation), permet d'accéder à une estimation des quantités de matière sèche sur une surface donnée.

En parc fixe, les lapins peuvent entrer dans les parcs à une hauteur d'herbe supérieure à 30 cm, qui présente un intérêt pour sa forte teneur en fibres. La sortie du parc doit se faire avant une hauteur de 7 cm pour permettre une bonne repousse et limiter le risque parasitaire. Dans cet exemple, la hauteur d'herbe valorisable est de 23 cm. Sachant qu'1 cm mesuré représente environ 8g /cm /m², on peut en déduire que chaque m² offre une quantité consommable d'environ 180gMS d'herbe.

Cette information sur l'offre de fourrage disponible permet de déduire la surface quotidienne nécessaire par animal, selon la proportion d'herbe souhaitée dans la ration. Dans le cas d'une ration constituée de 60 gMS d'herbe + 60 g de concentrés + foin par jour pour 90 jours d'engraissement par exemple, il faudra au minimum 30 m² par lapin puisqu'ils auront besoin de 5 400 gMS d'herbe sur cette période (5 400 / 180 = 30 m²). Cette surface nécessitera une découpe pour permettre une valorisation de l'herbe au meilleur stade et l'optimisation de la croissance/engraissement des lapins.

Parc	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11
A	■			■			■			■		
A		■			■			■			■	
A			■			■			■			■
B		■			■			■			■	
B			■			■			■			■
B				■			■			■		
C			■			■			■			■
C				■			■			■		
C					■			■			■	

Figure 5 : Calendrier de pâturage. Source : Formation pâturage des lapins, CIVAM Bio 53, 2024.

À CHAQUE FORMATION LAPIN, UN ÉLEVAGE VISITÉ !

Au cours de ces quelques jours, c'est Samuel Sechet qui a ouvert ses portes à Tigné (49). Il est installé depuis 2021 sur sa ferme, où il a débuté avec un atelier de 35 mères qui mobilise les 2/3 d'un temps plein.

Samuel a un système en pâturage dynamique, il déplace donc ses abris tous les jours afin d'optimiser la ressource en herbe sur ses parcelles. Pour maintenir une prairie de qualité il réalise un broyage après le pâturage des lapins.

Les lapins sont complémentés par un mélange de triticale, vesce, tourteau de tournesol et minéraux (1% du mélange). À cela, il ajoute un peu de féverole, en fonction de l'âge des animaux et de la saison, et propose toujours du foin à volonté.



Production animale (950 lapins/an)	Mères : 70
	Mâles : 8
	17/lapins/mère/an abattus entre 4 et 5 mois
	Sélection des mères : • Qualités maternelles • Taille des oreilles (grandes oreilles = grands lapereaux)
	Races : Fauve de Bourgogne x Gris de Touraine x Papillon x hybride
	Abris mobiles ; parcs fixes en réflexion
Productions végétales (SAU : 18 ha)	Prairies temporaires : 4,5 ha
	Cultures de vente (mutualisation avec un éleveur de volailles) : 10 ha
	Prairies permanentes : 3,5 ha
Commercialisation (Prix entier : 16,5€ / kg) (Prix en pot : 7€ / 180 g)	En AMAP : 90% à 95% de la production
	Marché de producteur : 1 par mois sur commandes
	Réflexion autour de la création d'une tuerie à la ferme

Prochaine rencontre du groupe Est :
le 24 avril à Châteaudouble (26).
Contactez Émilie AUDABRAM pour vous inscrire : emilie.audabram(at)biobfc.org

Retour au sommaire

3 000 € disponibles tous les ans pour vous former !

VIVÉA
Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

Vous cotisez à VIVÉA, alors profitez-en !

Votre contribution formation, collectée chaque année par la MSA, vous permet de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de vos formations dans la limite de 3 000 € par an.

La formation professionnelle a changé !

Aujourd'hui, toutes les formations sont construites à partir de vos questions et de vos expériences. Elles peuvent avoir lieu en exploitation, sur le terrain, en salle, ou même à distance...

Ce sont des moments d'échanges avec d'autres agriculteurs, grâce auxquels vous repartez avec des solutions concrètes.

Vous n'avez pas d'administratif à gérer

C'est l'organisme de formation qui effectue la demande de financement auprès de VIVÉA. Vous n'avez pas de dossier à remplir, vous ne faites pas l'avance des frais. Votre rôle est de trouver la formation qui vous convient, et c'est l'organisme de formation qui fait le reste !

Le panel des formations financées par VIVÉA est très large

Techniques de production animale ou végétale, stratégie d'entreprise, commercialisation, adaptation au changement climatique, organisation du travail... tous les thèmes utiles à votre activité professionnelle sont finançables. Si vous souhaitez une formation spécifique, par exemple pour votre CUMA, votre coopérative, votre groupement, ... afin d'accompagner un projet, nous pouvons vous aider à la construire.

VIVÉA finance aussi des formations individuelles

Dans ce cadre, **les permis** (poids lourd, remorque...) et les bilans de compétences sont totalement pris en charge sans impacter votre droit annuel de 3 000 €.



Pour plus d'information, vos contacts :

- **Sylvie HUMBLOT, conseillère en Franche-Comté**
  s.humblot(at)vivea.fr - 06 77 15 55 93
- **Yolande MOULEM, conseillère en Bourgogne**
  y.moulem(a)tvivea.fr - 06 77 80 31 42

Contribuez à construire le programme de formation de Bio Bourgogne Franche-Comté !

Répondez à l'enquête pour la saison 2025/2026 de formations *via le formulaire en ligne.*

Votre réponse nous permettra de prioriser les formations en fonction des besoins les plus exprimés.

Merci pour votre participation !



Retour au sommaire

BRÈVES

BOVIN LAIT ET VIANDE

La valorisation des bovins non-destinés au renouvellement en bio est une thématique qui questionne la filière bio et qui a poussé la FNAB à déposer le **CASDAR Valov Bio.**

BIO BFC organise une matinée en visio le 15 avril pour échanger et organiser des actions dans la région.

Vous pouvez vous inscrire ici pour participer aux échanges.



LAINE BIO

En 2024, le groupement des agriculteurs et agricultrices bio de Bretagne a travaillé et produit différents outils visant à mieux valoriser la laine.

- Un guide technique : La laine, une ressource annuelle : Quelques astuces pour bien valoriser votre laine.
- Un guide filière laine issu d'une enquête auprès des fermes bio de Bretagne.
- Une carte de la filière laine.

  Important : cette carte est collaborative (avec modération par le réseau bio) ; en tant qu'adhérent·e du réseau bio, vous pouvez donc nous transmettre des informations pour la compléter ou la corriger !

N'hésitez pas à contacter Pénélope DANCHIN (penelope.danchin(at)biobfc.org) pour contribuer à enrichir cette carte.

• *Guide technique* • *Guide filière* • *Carte*

CASDAR POULETTES BIO

Le mois de janvier 2025 a marqué le début du projet **CASDAR POULETTES BIO**, visant à co-construire des références, outils et scénarios pour sécuriser l'approvisionnement en poulettes biologiques en France. En effet la nouvelle réglementation sur l'élevage des poulettes de 2022 soulève des questions techniques et économiques pour la filière et ses éleveurs et éleveuses :

- Comment garantir aux éleveurs et éleveuses de pondeuses bio un maintien voire une amélioration de l'approvisionnement de poulettes AB de qualité ?
- Quel impact de cette réglementation sur les performances des pondeuses ou le coût de production des poulettes ?

Pour en savoir plus

SOUTENONS LA BIODIVERSITÉ

L'agriculture biologique, c'est + 30% de biodiversité sur les fermes. Il était donc évident pour nous de s'associer à l'opération de la LPO Bourgogne-Franche-Comté « Nature en deuil ».

Notre association dénonce l'effondrement de la biodiversité et l'inaction qui l'encourage. Tout le réseau bio défend l'importance de la préservation de l'environnement et de ses ressources pour un modèle agricole pérenne.

La bio ? Une solution d'avenir !

Retrouvez la prise de parole de Laurence HENRIOT, présidente de l'association BIO BFC.

COMMANDEZ VOTRE PANNEAU DE FERME BIO PERSONNALISÉ !

Un grand panneau bio qui annonce votre ferme et donne vos contacts : pratique pour mieux communiquer auprès de vos clients.

Nous proposons aux agriculteurs bio de Bourgogne-Franche-Comté des panneaux de fermes personnalisables : nom de votre ferme, productions, mail, téléphone ... vous choisissez ! ***Tarif : 36€ TTC***

Vous êtes intéressé.e ? RDV sur notre boutique HelloAsso et **commandez avant le 4 avril** pour une livraison début mai.

Je commande en ligne

Les conseillères en élevages bio à votre service



Tiffany DEGUIN
Responsable du service élevages
06 88 91 02 05
tiffany.deguin(at)biobfc.org
Basée à Miserey-Salines (25)



Lisa AUBRY
06 49 46 26 95
lisa.aubry(at)biobfc.org
Basée à Miserey-Salines (25)



Floriane MARSAL
06 46 38 22 63
floriane.marsal(at)biobfc.org
Basée à Conliège (39)



Lola JEANNINGROS
06 40 43 01 44
lola.jeanningros(at)biobfc.org
Basée à Cluny (71)

Émilie AUDABRAM
07 49 88 94 13
emilie.audabram(at)biobfc.org
Basée à Cluny (71)

Élisa MOREAU
06 77 30 78 82
elisa.moreau(at)biobfc.org
Basée à Nevers (58)



Pénélope DANCHIN
06 80 43 16 97
penelope.danchin(at)biobfc.org
Basée à Auxerre (89)

Retour au sommaire